



# CONCOURS DE LABOUR EN TRACTION ANIMALE

## COMICE AGRICOLE DE SAINT ANTOINE L'ABBAYE

Le dimanche 4 août 2019

### REGLEMENT DU CONCOURS DE LABOUR

- \* Les meneurs doivent être ponctuels à l'appel de leur numéro.
- \* Les meneurs peuvent être un à la charrue et un au guide
  - En aucun cas on ne doit guider les attelages autrement qu'aux guides.
  - L'équipe doit travailler entièrement la parcelle attribuée afin que le jury puisse noter la parcelle entière et finie.
  - 1ère raie : les meneurs ne doivent pas recouvrir la bande blanche.
  - Dernière(s) raie(s) : les meneurs doivent laisser la bande blanche apparente.
  - Toute prise à la tête du (des) cheval (aux) sera pénalisée de 100 points.

#### \* Sécurité

Les meneurs qui labourent seuls sont tenus d'avoir une personne le long de la parcelle pour intervenir en cas de problème. Ne pas hésiter à ramener les chevaux au câble afin de les calmer ou de les détendre dans l'espace d'entraînement.

- \* Les équipes peuvent choisir leur charrue : à 1 soc ou socs interchangeables

Un voyage = un aller retour

Les deux premiers allers retours ne seront pas notés (temps de réglage).

Faire passer les pieds dans les traits obligatoirement. Les portes traits sont autorisés.

Le coéquipier doit rester hors de la parcelle.

S'il y a intervention d'un tiers alors que le meneur a pris le départ seul, celle-ci sera comptée comme si le départ avait été pris à deux meneurs.